

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

La BCE annonce le lancement d'un programme étendu d'achats d'actifs (plus de 1000 milliards d'euros)

Lors de sa réunion du 23 janvier 2015, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de lancer un programme étendu d'achats d'actifs. L'Eurosystème effectuera ses premiers achats en mars 2015. Ils s'élèveront à 60,0 milliards d'euros par mois jusqu'à septembre 2016, soit un total de plus de 1 000 milliards d'euros. Le Conseil a également décidé de modifier la tarification des six opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) qui restent à effectuer en supprimant l'écart de 10,0 points de base par rapport aux opérations principales de refinancement qui a été appliqué aux deux premières TLTRO. Enfin, le Conseil a décidé de laisser inchangés les taux directeurs de la BCE. Ce programme étendu d'achats d'actifs, qui constitue un « assouplissement quantitatif » de la politique monétaire (en anglais « Quantitative Easing » ou QE), était très attendu. Lors de sa conférence de presse, M. Draghi a expliqué que cette décision « a été prise pour faire face à deux évolutions défavorables : (i) la dynamique de l'inflation demeure plus faible qu'attendu ; (ii) le caractère accommodant de la politique monétaire n'a pas été suffisant pour contrer de façon adéquate les risques accrus d'une période trop prolongée de faible inflation. Les taux d'intérêt de la BCE se situant à des niveaux planchers, l'adoption de nouvelles mesures de bilan est devenue nécessaire pour atteindre notre objectif de stabilité des prix ». Concernant les modalités de mise en œuvre de ce programme d'achats, M. Draghi a précisé que « les achats de titres émis par les gouvernements et agences de la zone euro seront déterminés sur la base des parts des Banques centrales nationales (BCN) dans la clé de répartition du capital de la BCE (...) et qu'en ce qui concerne le partage des pertes hypothétiques (...) 20,0 % des achats supplémentaires feront l'objet d'un régime de partage des risques ».

annonce d'un programme étendu d'achats d'actifs : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosystème_et_international/cp-bce-la-bce-annonce-un-programme-etendu-d-achats-d-actifs.pdf

Déclaration introductive : <http://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is150122.fr.html>

Modification du taux d'intérêt applicable aux futures opérations de refinancement à plus long terme ciblées : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosystème_et_international/cp-bce-la-bce-annonce-une-modification-du-taux-d-interet-applicable-aux-futures-operations-de-refinancement.pdf

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 – La Lituanie rejoint la zone euro

Le 1^{er} janvier 2015, la Lituanie est devenue le dix-neuvième pays à adopter l'euro. La Banque centrale de Lituanie, Lietuvos Bankas, fait désormais partie intégrante de l'Eurosystème avec la BCE et les dix huit autres banques centrales nationales (BCN). En adoptant l'euro, la Lituanie a également adhéré au Mécanisme de surveillance unique (MSU, qui place ses banques les plus importantes sous le contrôle prudentiel de la BCE). Par ailleurs, l'accession d'un dix-neuvième pays à la zone euro a déclenché l'entrée en vigueur d'un système de rotation des droits de vote entre les gouverneurs des BCN au sein du Conseil des gouverneurs de la BCE. Les raisons et modalités de ce système de rotation, qui a été prévu dès 2002, sont expliquées sur le site de la BCE.

Communiqué de presse : La Lituanie rejoint la zone euro :

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosystème_et_international/cp-bce-la-lituanie-rejoint-la-zone-euro-fr.pdf

Foire Aux Questions (FAQ) sur la rotation des droits de vote :

<http://www.ecb.europa.eu/ecb/orga/decisions/govc/html/faqvotingrights.fr.html>

Le calendrier des droits de vote(en anglais) : <http://www.ecb.europa.eu/ecb/orga/decisions/govc/html/votingrights.en.html>

2 - Eurostat

Dans la Zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,5 % en novembre 2014, stable comparé à octobre 2014, mais en baisse par rapport au taux de 11,9 % de novembre 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,0 % en novembre 2014, en baisse par rapport au taux de 10,1 % d'octobre 2014 et à celui de 10,7 % de novembre 2013. Eurostat estime qu'en novembre 2014, 24,423 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,394 millions dans la Zone euro. Par rapport à octobre 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 19 000 dans l'UE28 et a augmenté de 34 000 dans la Zone euro. Comparé à novembre 2013, le chômage a baissé de 1,487 million de personnes dans l'UE28 et de 522 000 dans la Zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en novembre 2014 ont été enregistrés en Autriche (4,9 %) ainsi qu'en Allemagne (5,0 %), et les plus élevés en Grèce (25,7 % en septembre 2014) et en Espagne (23,9 %).

Actualités législatives

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029964783&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2015-34 du 16 janvier 2015 portant application de l'ordonnance n° 2013-837 du 19 septembre 2013 relative à l'adaptation du code des douanes, du code général des impôts, du livre des procédures fiscales et d'autres dispositions législatives fiscales et douanières applicables à Mayotte :

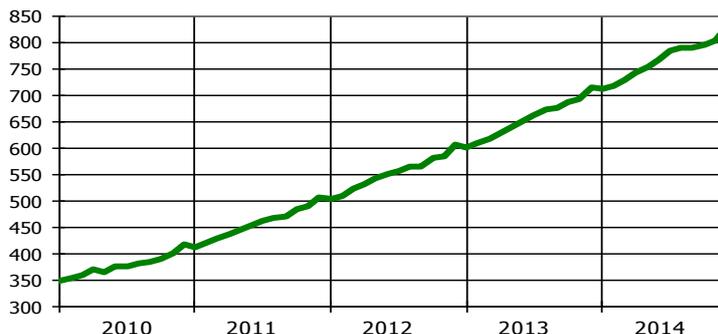
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030110285&dateTexte=&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes de billets

Au 31 décembre 2014, les émissions nettes de billets ont augmenté de 24,9 millions d'euros, après une hausse de 7,6 millions le mois précédent, et s'établissent à 829,0 millions d'euros. Le nombre de billets émis en décembre (15,2 millions) est constitué à 71,8 % par la coupure de 50 € qui représente 65,7 % de la valeur globale de l'émission nette de billets. La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc dépréciée de 56 centimes pour s'établir à 54,6 € au 31 décembre 2014.

Émissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM

Tendances conjoncturelles du troisième trimestre 2014 : un climat des affaires hésitant

L'IEDOM Mayotte a publié les tendances conjoncturelles du troisième trimestre 2014. Cette publication présente, sous la forme d'une note de quatre pages complétée par une annexe statistique, la situation conjoncturelle du Département à travers les résultats d'une enquête de conjoncture et l'analyse de données macro-économiques. Ainsi, au troisième trimestre 2014, l'Indicateur du climat des affaires (ICA) chute de 3,0 points pour se situer légèrement en dessous de sa moyenne de longue période (-1,8 point). Le recul de l'ICA trouve sa source autant dans les réalisations du troisième trimestre que dans les anticipations négatives pour le quatrième trimestre. Les chefs d'entreprise éprouvent toujours des difficultés à recouvrer la confiance dans l'évolution de la conjoncture et adoptent des comportements économiques variables. Cela se traduit par un climat des affaires hésitant décrit par l'évolution erratique de l'ICA depuis le début de l'année 2014.

[Les tendances conjoncturelles du troisième trimestre 2014 sont disponibles sur le site de l'IEDOM.](#)

Léger recul des crédits aux entreprises au 30 septembre 2014

L'IEDOM Mayotte a également publié le suivi des crédits aux entreprises au 30 septembre 2014. Ainsi, l'encours global des crédits accordés aux entreprises s'élève à 533,4 millions d'euros, en léger recul de 0,4 % sur le trimestre. Cette baisse s'explique par la contraction des crédits à moyen et long termes (-0,5 %) et des crédits mobilisables (-2,7 %).

[Le suivi des crédits aux entreprises au 30 septembre 2014 est disponible sur le site de l'IEDOM.](#)

Une situation financière stable au troisième trimestre 2014

Enfin, l'IEDOM Mayotte a publié les évolutions monétaires au 30 septembre 2014. L'activité bancaire du troisième trimestre 2014 est marquée par une modeste progression. En effet, la collecte d'actifs croît légèrement tandis qu'une quasi-stagnation des crédits accordés aux agents économiques est enregistrée.

La collecte d'actifs (+1,6 %) connaît un nouveau record sur l'année et s'établit à 430,4 millions d'euros au 30 septembre 2014. La vive croissance des dépôts à vue des autres agents (+11,4 %) et des placements liquides ou à court terme des entreprises (+10,4 %) contribue favorablement à cette embellie. Au cours des douze derniers mois, l'épargne collectée croît de 8,8 %.

L'encours sain de crédits alloués à l'économie augmente très légèrement (+0,1 %) et s'établit à 834,6 millions d'euros. L'accroissement des crédits accordés aux ménages (+1,6 %) ainsi qu'aux collectivités locales (+2,6 %) tend à soutenir l'activité de financement tandis que les concours octroyés aux entreprises se contractent sur la période (-2,4 %, soit -8,6 millions d'euros).

[Les évolutions monétaires au 30 septembre 2014 sont disponibles sur le site de l'IEDOM.](#)

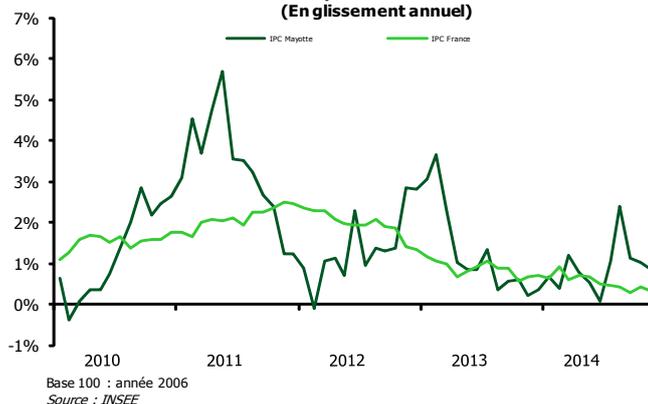
BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Baisse des prix en novembre

Après la stabilité enregistrée en octobre, l'Indice des prix à la consommation (IPC) diminue de 0,1 % en novembre. Cette évolution est expliquée par la réduction conjuguée des prix de l'énergie (-1,7 %), des services et des produits manufacturés (-0,1 %). Seuls les prix des produits alimentaires enregistrent une légère augmentation (+0,1 %).

En glissement annuel, l'IPC progresse de 0,9 %. Cette évolution est soutenue par la croissance des prix des services (+2,9 %) et des produits alimentaires (+2,0 %). En revanche, les prix de l'énergie et des produits manufacturés reculent, respectivement, de 1,8 % et 1,7 %.

Indice des prix à la consommation (En glissement annuel)



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Revalorisation du SMIG et du RSA

La commission consultative du travail, réunie avec les partenaires sociaux le 23 décembre 2014, a annoncé une revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Ainsi, au 1^{er} janvier 2015, le SMIG brut à Mayotte est porté à 7,26 € de l'heure, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à janvier 2014. Le SMIG

mensuel net s'élevé désormais à 1 136,39 €. Engagé dans une démarche de rattrapage depuis 2011, le SMIG net mensuel mahorais est désormais au niveau du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) net mensuel national. À ce titre, à compter du 1^{er} janvier 2015, la revalorisation du SMIG mahorais sera indexé sur le taux d'évolution du SMIC national. Toutefois, le SMIG brut mahorais est encore loin du SMIC brut national où le taux horaire s'élevé à 9,61 €.

Par ailleurs, par le décret n°2014-1615 du 24 décembre 2014, le Revenu de solidarité active (RSA) a été revalorisé de 0,9 % à Mayotte à compter de janvier 2015. Il est ainsi porté à 256,94 € pour un foyer avec une personne seule. Malgré cette augmentation, qui fait suite à celle de 2,0 % intervenue en septembre 2014, le RSA mahorais demeure deux fois moins élevé que celui de la Métropole.

Résultats de l'enquête Budget des familles (BDF) en 2011

Au mois de décembre 2014, l'antenne de l'INSEE Mayotte a publié les résultats de l'enquête BDF, réalisée en 2011 auprès d'un échantillon de 1 180 ménages mahorais, permettant ainsi d'actualiser les données sur le sujet, dont la dernière étude remontait à l'année 2005. Ainsi, il apparaît tout d'abord que le niveau de vie des familles est en constante augmentation depuis 2005. En effet, le niveau de vie médian augmente de 62,0 % hors inflation entre 2005 et 2011, soit +8,0 % par an. Cependant, 84,0 % de la population (contre 16,0 % en France métropolitaine) vit encore sous le seuil national de bas revenu, placé à 959 €, et la moitié des mahorais déclare vivre avec moins de 384 € par mois et par unité de consommation.

La consommation a augmenté de 7,0 % hors inflation entre 2005 et 2011. L'alimentation, qui constitue 27,0 % du budget des ménages, est la principale dépense des ménages mahorais. Toutefois, la structure des dépenses a évolué. De nouvelles dépenses apparaissent dans la consommation des mahorais ou voient leur part relative augmenter (Habillement et chaussures, Communication (Internet et téléphonie mobile)) tandis que d'autres enregistrent une diminution de leur importance relative (Transports et Logement).

Pour plus de précisions, les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site de l'INSEE.

Trois villages mahorais retenus dans le nouveau programme de l'ANRU

En décembre 2014, l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) a rendu publique la liste des 200 quartiers, retenus dans le « Nouveau programme national de renouvellement urbain », qui bénéficieront d'une réhabilitation massive. Cette liste comporte 22 quartiers ultramarins dont 3 situés à Mayotte : le quartier de La Vigie dans la commune Pamandzi, le village de Majicavo-Koropa dans la commune de Koungou et le village de Kawéni dans la commune de Mamoudzou. À Mayotte, il s'agira de régler en priorité les problèmes liés aux bidonvilles et à l'habitat insalubre.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		nov-14	118,1	-0,1%	0,9%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		oct.-14	9 829	5,4%	36,7%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-14	36 772	-6,9%	-34,9%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	sept.-14	352 332	-	26,8%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-14	1 274	124,1%	466,9%
		cumulées	sept.-14	5 656	-	24,9%
	Taux de couverture	mensuel	sept.-14	3,46%	2,03 pt	3,07 pt
		cumulé	sept.-14	1,61%	0,22 pt	-0,02 pt
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroporuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	nov.-14	375	-19,5%	28,0%
		cumulés	nov.-14	4 987	-	19,6%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	nov.-14	19 123	-25,1%	9,7%
		cumulés	nov.-14	271 637	-	2,7%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	nov.-14	25,9	-41,6%	16,1%
		cumulés	nov.-14	323,1	-	-0,1%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	sept.-14	2 448	286552,2%	-74,7%
		cumulées	sept.-14	56 902	-	-3,8%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		sept.-14	40 349	0,3%	1,8%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	sept.-14	203 314	-	2,8%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	sept.-14	10 500	9,0%	12,1%
		cumulée	sept.-14	89 804	-	4,3%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	sept.-14	267	-22,8%	8,1%
		cumulées	sept.-14	1 981	-	14,0%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels	sept.-14	930	17,6%	6,8%
		cumulées	sept.-14	7 065	-	5,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	sept.-14	1,4	-25,1%	-
		cumulées	sept.-14	9,9	-	-84,3%
	- en milliers euros	mensuelles	sept.-14	14,2	-25,3%	-
		cumulées	sept.-14	105,1	-	-78,3%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	0,05%	date d'effet	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal		0,30%		10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt		-0,20%		10/09/2014

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/14)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,00%	1,00%	1,50%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

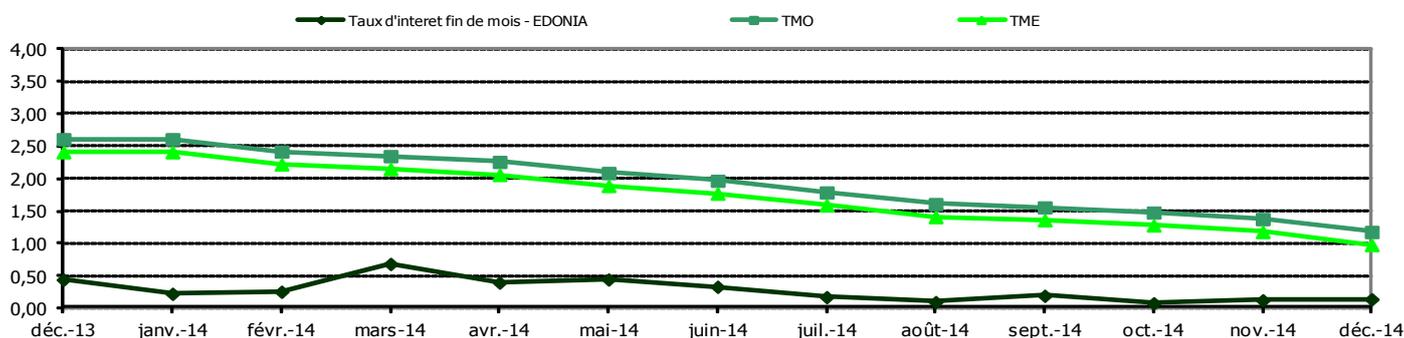
Taux d'intérêt fin de mois - EDONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1970%	0,0820%	0,1280%	0,1440%	0,0180%	0,0780%	0,1710%	0,3250%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1,36%	1,28%	1,18%	0,98%	1,56%	1,48%	1,38%	1,18%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} janvier 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,57%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,65%
Prêts à taux variable	4,15%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%
Prêts-relais	4,92%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%
Autres prêts		Découverts en compte	13,27%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,25%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,37%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,21%	Découverts en compte	13,27%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

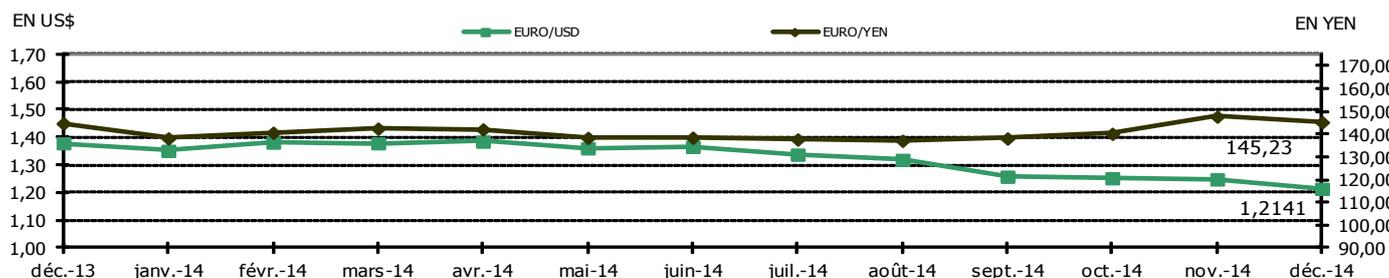
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2141	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,0353	EURO/SRD (Surinam)	3,9927
EURO/JPY (Japon)	145,2300	EURO/BWP (Botswana)	11,5887	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,1658
EURO/CAD (Canada)	1,4063	EURO/SCR (Seychelles)	17,0756	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,6634
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7789	EURO/MUR (Maurice)	38,415	EURO/BBD (La Barbade)	2,4198
EURO/SGD (Singapour)	1,6058	EURO/BRL (Brésil)	3,2207	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,7176
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,4170	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,6129	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3139,7426	EURO/XCD (Dominique)	3,2668	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 26 janvier 2015 - Dépôt légal : janvier 2015 - ISSN 1240 - 280X